

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
13583

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Convention de partenariat avec le Camp des Milles, relative à la réalisation de formations à destination des volontaires en service civique recrutés par le Département.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux Ressources Humaines, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Suite au plan départemental pour le sursaut national de novembre 2015 et aux Etats Généraux de Provence, la collectivité a souhaité mettre en place un véritable service civique de Provence dès 2016 avec le recrutement de 100 jeunes.

Le Conseil départemental poursuit le déploiement de ce dispositif et envisage de recruter de nouveau 150 volontaires en service civique à compter du dernier trimestre 2017.

La collectivité, en qualité d'organisme agréé au titre de l'engagement de service civique doit assurer aux volontaires une formation civique et citoyenne comprenant 2 volets :

- un volet pratique sous forme d'une formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1) ;
- un volet théorique organisé par la collectivité d'accueil ou par un partenaire extérieur, qui a pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté.

Les thèmes qui y sont abordés doivent être choisis parmi les thèmes du référentiel défini par l'agence du service civique.

La Direction des Ressources Humaines et la Direction de la Jeunesse et des Sports souhaitent mettre en place une formation en partenariat avec le Camp des Milles pour répondre au second volet théorique.

La progression continue des phénomènes racistes et antisémites, très préoccupante aujourd'hui dans son ampleur comme dans ses formes, conduit à donner un rôle central à l'éducation et à la formation des citoyens pour y résister. En s'appuyant sur le recul de l'histoire, le Camp des Milles propose, au travers d'un dispositif national de labellisation, de renforcer la vigilance et la responsabilité des citoyens. A l'issue de cette formation, un certificat d'habilitation sera délivré aux volontaires leur permettant dans leur vie personnelle ou professionnelle d'initier des projets et faire partie d'un réseau.

Ainsi chaque jeune engagé en service civique bénéficiera de 2 journées de formation lui permettant notamment de découvrir les mécanismes conduisant aux discriminations, d'apprendre à reconnaître les discriminations prohibées par la loi et de savoir réagir en tant que citoyen.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil départemental le projet de convention annexé.

Ce document fixe les modalités de réalisation de la formation (objectifs, public cible, nombre de stagiaires, lieu, programme) ainsi que le coût de la prestation.

Ainsi, seront concernés par cette formation les 150 volontaires en service civique.

Les formations auront lieu au mémorial du Camp des Milles et se dérouleront sur 2 jours..

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL